



## REUNION DU 7 OCTOBRE 2015 AVEC LE MAIRE DE CLAMART

Les trois associations des parents d'élèves de Clamart (FCPE, AAPE et PEEP) ont été reçues par le Maire Jean-Didier Berger, accompagné de plusieurs adjoints (Scolaire, Finances) ainsi que du Directeur Général des Services, pour la deuxième réunion du « groupe de travail » sur les tarifications périscolaires le 7 octobre 2015.

Les associations de parents d'élèves ont proposé les pistes suivantes issues de leurs réflexions et des propositions faites par les parents lors du goûter organisé le 3 octobre. Afin de palier l'augmentation de 40% des tarifs du périscolaire, elles proposent de :

- Revenir dans la légalité concernant les majorations pour défaut d'inscription ou inscription tardive en ne dépassant pas le coût de revient de la cantine (10.39€) après majoration et donc plafonner la hausse à 20 %,
- Prendre en compte les économies déjà entreprises sur ce secteur,
- Prioriser la famille et l'Enfance à Clamart en faisant des arbitrages politiques sur les investissements et en lissant les dépenses de fonctionnement qui en découlent,
- Réduire la hausse des tarifs en utilisant les 1,65 millions d'€ - nouvelle recette grâce à la signature le 17/09/2015 du contrat de développement du Département (enveloppe globale de 6,9 millions – investissement 4 millions Halle du Trosy + 1,25 millions reconstruction de l'école maternelle des Rochers + 1,65 millions en fonctionnement),
- Réduire de 20% la facture des familles qui accepteraient un engagement forfaitaire annuel, voire un système de bonus pour ceux qui opteraient pour le prélèvement automatique et la facture dématérialisée (dispositifs réduisant les frais de gestion de la ville),
- Réaliser une distinction de la tarification maternelle / élémentaire.

La mairie a rejeté de nombreuses pistes, notamment la proposition des associations de rééquilibrer le budget en revoyant certains investissements prévus par la commune, afin de consacrer les économies ainsi dégagées à une baisse significative des tarifs.

En contrepartie, la mairie a proposé les pistes d'amélioration suivantes allant dans le sens de la réduction du coût de fonctionnement du service :

- Gestion du quotient familial de la caf et non plus celui calculé par la Ville,
- Mise en place d'une « fidélisation » sur les tarifs de cantine : possibilité pour les familles qui le souhaiteraient d'inscrire leur(s) enfant(s) sur l'ensemble de l'année scolaire pour la cantine avec à la clé une baisse de la facture (montant non défini). Mais cela signifie une facture « fixe » même en cas d'absence imprévue de l'enfant.
- Pré-paiement (ces deux dernières solutions supposant un prélèvement automatique).

Les associations sont favorables sur le principe de la baisse du coût administratif. Elles demandent cependant à quantifier les frais de gestion de 1,92 € annoncés sur le Clamart Info d'octobre 2015.

La FCPE, l'AAPE et la PEEP considèrent que la majorité de ces pistes ne sont pas suffisantes et ne s'attaquent pas au problème de fond.

La mairie a également proposé les pistes suivantes sur un plus long terme et demande aux associations un accord de principe global :

- Le passage d'un repas de 5 à 4 composants de repas, indiquant d'ores et déjà un différentiel minime, (5 composants = Entrée, protéine + légumes, fromage, dessert passage à 4 composants = suppression du fromage)
- La vente du chalet de Hauteluze, la mairie s'engageant à financer des voyages de qualité pour les classes souhaitant partir. Et avec, en contrepartie, 200 000 € du produit de cette vente consacrée à la baisse des tarifs périscolaires.
- La suppression définitive de la Caisse des écoles laïques et intégration de ses missions et du budget de celle-ci -en le doublant- au Centre communal d'action social (CCAS).
- En tout dernier ressort, étudier une économie d'échelle sur la restauration en trouvant des synergies avec des prestataires extérieurs comme pour le collège. Sur ce point, les associations regretteraient amèrement cette orientation en solidarité avec le personnel communal.

Le maire cherche en outre à être accompagné par les associations sur certaines décisions ne relevant pas de leur compétence. Les associations NE cautionnent PAS la vente du Chalet d'Hauteluze et la dissolution de la Caisse des Ecoles Laïques, institution transversale d'accompagnement du Projet Educatif.

La mairie invite les associations de parents d'élèves à une nouvelle session de travail sur le sujet le mardi 17 novembre. Au cours de cette réunion, les économies de fonctionnement évoquées seront chiffrées par la mairie et une proposition de réduction de la hausse sera faite.

La FCPE, l'AAPE et la PEEP invitent les parents à continuer à exprimer leurs difficultés directement auprès du Maire de Clamart, Monsieur Jean-Didier Berger et de son adjoint en charge du scolaire et du périscolaire, Monsieur Patrice Roncari, en leur adressant des mails aux deux adresses suivantes : [jean-didier.berger@clamart.fr](mailto:jean-didier.berger@clamart.fr), [patrice.roncari@clamart.fr](mailto:patrice.roncari@clamart.fr)

#### AAPE

<http://www.aapeclamart.net/>



#### FCPE

<http://fcpeclamart.over-blog.com/>



#### PEEP

<http://www.peepclamart.fr/>

